

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, DEUXIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SECOND SESSION

(Genève, 28 septembre au 2 octobre 1964)

(Geneva, September 28 to October 2, 1964)

R A P P O R T

1. Le Comité de coordination interunions des BIRPI (ci-après dénommé "le Comité") a tenu sa deuxième session ordinaire à Genève, du 28 septembre au 2 octobre 1964.

2. Les Etats suivants étaient invités en tant que membres du Comité :

République fédérale d'Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, République populaire de Hongrie, Inde, Italie, Japon, Maroc, Pays-Bas, Portugal, République populaire de Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, République socialiste tchécoslovaque et République socialiste fédérative de Yougoslavie (voir document CCIU/II/1). Tous ces Etats, sauf le Brésil et le Maroc, étaient représentés.

3. Tous les Etats membres de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) ou de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), pour autant qu'ils ne sont pas déjà membres du Comité, avaient été invités à se faire représenter par des observateurs. C'est ainsi que les Etats suivants ont été

représentés à la session : Autriche, République Populaire de Bulgarie, Ceylan, Israël, Mexique, République Populaire de Pologne, Turquie.

4. Une liste des participants est annexée au présent rapport.

5. Le présent rapport traite des questions qui ont été examinées par le Comité dans l'ordre où elles figuraient à l'ordre du jour (voir document CCIU/II/2).

6. Chacune des interventions des participants fait l'objet d'un résumé au procès-verbal de la session.

OUVERTURE DE LA SESSION

7. La session a été ouverte par le Président sortant du Comité, M. Hans MORF (Suisse).

ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

8. Conformément au Règlement intérieur, il a été procédé à un tirage au sort pour déterminer si le président devait être élu parmi les Etats membres seulement du Bureau permanent de l'Union de Paris ou parmi les Etats membres seulement du Comité permanent de l'Union de Berne. Le sort a favorisé le dernier groupe.

9. Sur une proposition de M. PURUSHOTTAM (Inde), appuyée par M. DATE (Japon), le Comité a élu par acclamations le bureau suivant : Président, M. ANGHEL (République populaire de Roumanie); Vice-Présidents : MM. BRENNER (Etats-Unis d'Amérique) et BORDONAU (Espagne).

10. A partir de cette élection, la session a donc été présidée par M. ANGHEL.

11. Le Directeur des BIRPI a désigné M. BOGSCH (Vice-Directeur, BIRPI) comme Secrétaire du Comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour tel qu'il avait été proposé dans le document CCIU/II/2.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DES BIRPI DEPUIS LE MOIS DE NOVEMBRE 1963

13. Ces activités font l'objet des documents CCIU/II/3, 4 et 4 Add., que le Directeur des BIRPI a présentés, en les résumant et les commentant.

14. Plusieurs Délégations ont exprimé leur satisfaction à l'égard des résultats obtenus dans les divers domaines d'activité du Secrétariat pendant l'année écoulée.

15. En ce qui concerne la résolution No 1013 (XXXVII) du Conseil économique et social des Nations Unies, M. PURUSHOTTAM (Inde) a attiré l'attention des BIRPI sur le rôle qu'ils devront jouer dans la mise en oeuvre du premier paragraphe du dispositif de ladite résolution (adaptation des législations pour faciliter le transfert des connaissances techniques à des pays en voie de développement).

16. Le Comité a pris note avec satisfaction de la proposition du Secrétariat des Nations Unies concernant un accord de travail avec les BIRPI, tel qu'il est contenu dans la lettre du 23 septembre 1964 dudit Secrétariat (voir document CCIU/II/4 Add.).

17. En ce qui concerne les stages offerts aux fonctionnaires gouvernementaux des pays en voie de développement et les autres aspects de l'assistance technique, M. WINTER (Etats-Unis d'Amérique) a attiré l'attention des BIRPI sur les possibilités éventuelles de coopération avec le Programme Elargi d'Assistance Technique (PEAT) des Nations Unies.

18. Le Comité a pris note, en l'approuvant à l'unanimité, du rapport sur les activités des BIRPI (documents CCIU/II/3 et 4).

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1963

19. Plusieurs Délégations ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne le rapport contenu dans le document CCIU/II/5. Toutefois, l'opinion générale a été qu'à l'avenir, les rapports de ce genre devraient être beaucoup moins détaillés. Sur la proposition de M. GRANT (Royaume-Uni), il a été convenu que les rapports futurs contiendraient des indications permettant une comparaison rapide des dépenses de l'exercice financier avec celles de l'exercice qui l'a précédé. M. FINNISS (France) a demandé quelques précisions selon des modalités figurant au procès-verbal.

20. Le Comité a pris note, en l'approuvant à l'unanimité, du Rapport financier sur l'exercice 1963 (document CCIU/II/5).

REGLEMENT D'EXECUTION
DU REGLEMENT FINANCIER DES BIRPI

21. M. FINNISS (France) a déclaré qu'en principe, il serait préférable que le contrôle financier préalable soit exercé par un contrôleur qui ne soit pas un fonctionnaire des BIRPI mais qui serait détaché, dans ce but, par l'Autorité de surveillance. Toutefois, étant donné, d'une part, que les comptes des BIRPI sont contrôlés par l'Autorité de surveillance et, d'autre part, que l'exercice du contrôle préalable ne pourrait pas occuper une personne à plein temps, M. FINNISS s'est rallié à la solution préconisée dans le projet de Règlement d'exécution, d'autant plus que celui-ci prévoit la possibilité d'une communication directe entre le contrôleur et l'Autorité de surveillance.

22. Sur la proposition de M. VOYAME (Suisse), le Comité a adopté les deux adjonctions suivantes : (a) insérer les mots "et les dispositions conventionnelles et réglementaires" après le mot "budget", dans l'article 2 (a); (b) ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 3 (f) : "Un procès-verbal sera établi et envoyé à l'Autorité de surveillance".

23. Sous réserve de ces deux adjonctions, le Comité a émis un avis favorable unanime en ce qui concerne le projet de Règlement d'exécution, tel qu'il apparaît dans l'annexe au document CCIU/II/6.

QUESTIONS DE PERSONNEL

24. Tout en notant avec satisfaction les progrès réalisés pour assurer une meilleure répartition géographique dans le recrutement du personnel, plusieurs délégués, et notamment M. PURUSHOTTAM (Inde), M. ANGHEL (République populaire de Roumanie) et M. KUNZ (République socialiste tchécoslovaque) ont souligné la

nécessité de continuer dans cette même direction. M. TALAMO (Italie) a exprimé l'opinion qu'à valeur égale, les ressortissants de pays appartenant à plusieurs Unions devraient avoir une priorité sur les ressortissants des autres pays.

25. M. MORF (Suisse) a déclaré que l'Autorité de surveillance est favorable à l'introduction du système "half gross" tel qu'il est proposé dans les paragraphes (11) à (13) du document CCIU/II/7. Le Comité a émis un avis favorable unanime en ce qui concerne l'adoption du nouvel Article 3.15 du Statut du personnel (voir paragraphe (13) dudit document).

26. Au sujet de l'ajustement des pensions des fonctionnaires retraités avant l'intégration dans le régime commun (paragraphe 14 du document CCIU/II/7), M. MORF (Suisse) a déclaré que la mesure proposée était sans précédent dans l'administration suisse, que les pensions ont déjà été ajustées au renchérissement du coût de la vie, et que l'augmentation représenterait une charge considérable pour les BIRPI. M. JEAUFFRE (France), M. de HAAN (Pays-Bas), M. HAERTEL (République fédérale d'Allemagne) et M. PERALES (Espagne) ayant émis des avis favorables, le Comité a décidé de recommander à l'Autorité de surveillance l'ajustement des pensions en question, selon les propositions contenues dans le paragraphe (14) du document CCIU/II/7.

27. Le Directeur des BIRPI a présenté une proposition suggérant que les BIRPI soient autorisés à verser à Mme Secretan, veuve de M. Jacques Secretan, feu Directeur des BIRPI, une rente mensuelle de 1.500 francs suisses jusqu'à la fin de l'année où son fils mineur, Jacques-Edouard Secretan, aura atteint sa majorité, et de 750 francs suisses après cette date et jusqu'au décès ou au remariage de Mme Secretan. Vu les mérites de M. Jacques Secretan, la situation financière difficile dans laquelle se trouve sa veuve, et le fait qu'elle ne jouit pas d'une pension de veuve, le Comité a recommandé à l'unanimité que l'Autorité de surveillance autorise ces versements ex gratia.

28. Sur une proposition faite par le Directeur des BIRPI, le Comité a recommandé à l'unanimité que l'Autorité de surveillance suspende, exceptionnellement, l'application de l'article 9.8 du Statut du personnel et permette que M. Ch.-L. Magnin, Vice-Directeur, soit retenu en activité de service, sous réserve des autres dispositions du Statut du personnel, jusqu'à la fin de l'année 1966.

29. En ce qui concerne les autres questions de personnel traitées dans le document CCIU/II/7, le Comité a noté avec satisfaction le rapport du Directeur des BIRPI.

PROGRAMME ET BUDGET DES BIRPI
POUR L'ANNEE 1965

30. Le document CCIU/II/8 a été pris comme base de discussion.

31. Dans son discours introduisant ce document, le Directeur des BIRPI a souligné l'importance que l'augmentation de 300.000 francs suisses par an qui est proposée représente pour le bon fonctionnement des services de l'Union de Berne.

32. M. FINNISS (France), M. PERALES (Espagne), M. TALAMO (Italie), M. HESSER (Suède) et M. de HAAN (Pays-Bas) se sont déclarés d'accord avec la proposition d'augmenter le plafond des contributions de l'Union de Berne de 300.000 francs. M. GRANT (Royaume-Uni) a d'abord proposé de réduire cette somme à 200.000 francs, mais n'a pas insisté. M. KUNZ (République socialiste de Tchécoslovaquie) a déclaré qu'il pensait possible de faire des économies dans le budget de l'Union de Berne. La position de la Tchécoslovaquie reste réservée étant donné que son gouvernement étudie actuellement cette question. M. PALOS (République populaire hongroise) a défendu le point de vue d'après lequel on ne devrait pas demander des augmentations dans l'intervalle entre deux

conférences diplomatiques. M. HAERTEL (République fédérale d'Allemagne) a déclaré que, faute d'instructions, il devait s'abstenir. En même temps, il a attiré l'attention du Comité sur le fait que si l'on accepte l'accroissement des activités telles qu'elles sont préconisées dans le budget supplémentaire, il deviendra nécessaire d'engager de nouveaux fonctionnaires et d'autoriser les dépenses que ces engagements comporteront. M. DATE (Japon) a également annoncé qu'il n'avait pas d'instructions sur cette question. M. PURUSHOTTAM (Inde) a déclaré que le Gouvernement indien, bien qu'accueillant avec faveur le développement proposé des activités et du programme des BIRPI, n'était pas en mesure de se prononcer sur la question des contributions additionnelles nécessaires pour faire face aux augmentations envisagées. Ce Gouvernement pourra prendre position après qu'il aura pris connaissance des opinions des autres Gouvernements et qu'une initiative aura été prise par le Gouvernement suisse à ce sujet. Les discussions du 28 septembre ont fait connaître les vues de la plupart des délégations, qui ont été communiquées au Gouvernement indien. M. MORF (Suisse) a attiré l'attention du Comité sur le fait que les contributions pour l'exercice 1965 ne seront dues qu'en 1966.

33. Sous réserve des déclarations qui précèdent, le Comité a exprimé l'avis que le Gouvernement suisse devrait adresser aux pays membres de l'Union de Berne une lettre circulaire les invitant à contribuer aux dépenses de l'Union sur la base d'un plafond annuel de 700.000 francs suisses. Il a été entendu que la lettre contiendrait une justification détaillée de l'augmentation proposée.

34. Quant à l'Union de Paris, M. FINNISS (France) a attiré l'attention sur le fait que l'accroissement du personnel des BIRPI posera dans un avenir proche le problème de l'équilibre du budget et du montant de ses recettes.

35. Quant au reste du document CCIU/II/8, le Comité a émis à l'unanimité un avis favorable et recommandé à l'Autorité de surveillance d'approuver le programme et le budget des BIRPI pour l'année 1965 tels qu'ils apparaissent dans ledit document.

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

36. Etant donné que le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris a été remplacé par le Comité exécutif de la Conférence de Représentants, la représentation de l'Union de Paris au sein du Comité de coordination interunions sera désormais assurée par ledit Comité exécutif.

37. En attendant la revision formelle du Règlement intérieur du Comité de coordination interunions, toute référence, dans ce Règlement intérieur, au Bureau permanent, devra être comprise comme une référence au Comité exécutif.

ADOPTION DU RAPPORT

38. Dans sa séance du 2 octobre 1964, le Comité de coordination interunions a approuvé le présent Rapport à l'unanimité.

A N N E X E

LISTE DES PARTICIPANTS

I. ETATS MEMBRES DU COMITE

ALLEMAGNE (République fédérale d'-)

- M. Kurt HAERTEL
Président
Deutsches Patentamt, Munich
- M. Dirk ROGGE
Landgerichtsrat
Ministère fédéral de la Justice, Bonn
- M. Albrecht KRIEGER
Regierungsdirektor
Ministère fédéral de la Justice, Bonn
- M. Peter SCHÖNFELD
Consul
Délégation permanente de la
République fédérale d'Allemagne
auprès des institutions internationales, Genève

BELGIQUE

- M. Pierre RECHT
Président de la Commission belge du
droit d'auteur, Bruxelles
- M. Gérard-^{Lambert}~~Louis~~ de SAN
Directeur général, Conseiller
juridique au Ministère de l'Education nationale
et de la Culture, Bruxelles

DANEMARK

- M. Torben LUND
Professeur à l'Université d'Aarhus, Risskov

ESPAGNE

- M. Miguel BORDONAÜ
Directeur général des Archives, des Bibliothèques
et de la Propriété Intellectuelle, Madrid
- M. Antonio FERNANDEZ-MAZARAMBROZ
Chef du Registre de la Propriété industrielle,
Madrid
- M. Lorenzo PERALES
Chef des Relations Extérieures, Ministère de
l'Education Nationale, Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- M. Edward J. BRENNER
Commissioner of Patents, Washington D.C.
- M. Horace B. FAY Jr.,
Assistant Commissioner, U.S. Patent Office,
Washington, D.C.
- M. P. J. FEDERICO
Examiner in Chief, Board of Appeals,
U.S. Patent Office, Washington, D.C.
- M. George A. TESORO
Counselor, Mission des Etats-Unis d'Amérique
auprès des Organisations internationales, Genève
- M. Harvey J. WINTER
Assistant Chief, International Business Practices
Division, Département d'Etat, Washington

FRANCE

- M. Guillaume FINNISS
Inspecteur Général de l'Industrie et du
Commerce, Directeur de l'Institut National
de la Propriété industrielle, Paris

FRANCE (suite)

- M. Roger LABRY
Conseiller d'Ambassade, Ministère des
Affaires Etrangères, Paris
- M. Charles ROHMER
Chef du Service du Droit d'Auteur au Ministère
des Affaires culturelles, Paris
- M. Marcel PIERRE
Administrateur civil, Institut National de
la Propriété industrielle, Paris

REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE

- M. András KISS
Vice-Président de l'Office national des
Inventions, Budapest
- M. Georges PÁLOS
Conseiller juridique, Office national des
Inventions, Budapest

INDE

- M. S. Vatsa PURUSHOTTAM
Consul
Consulat général de l'Inde, Genève

ITALIE

- M. Giuseppe TALAMO ATENOLFI
Ambassadeur d'Italie
Ministère des Affaires étrangères, Rome
- M. Valerio de SANCTIS
Avocat, Rome
- M. Gino GALTIERI
Inspecteur Général, Chef du Bureau
de la Propriété intellectuelle à la Présidence
du Conseil des Ministres, Rome

ITALIE (suite)

- M. Aldo PELIZZA
Inspecteur Général
Office central des brevets, Rome
- M. Carlo Maria SANTORO
Attaché de Légation, Ministère des Affaires
Etrangères, Rome

JAPON

- M. Muneoki DATE
Deuxième Secrétaire, Délégation permanente du
Japon auprès des Organisations internationales,
Genève
- M. Hiroshi IWATA
Examiner, Patent Office, Tokyo

PAYS-BAS

- M. C.J. de HAAN
Président du Conseil de Brevets, La Haye
- M. Willem M. J. C. PHAF
Chef de la Direction des Affaires législatives
et juridiques, Ministère des Affaires économiques,
La Haye

PORTUGAL

- M. F. de ALCAMBAR-PEREIRA
Représentant permanent du Portugal auprès des
Institutions internationales, Genève

ROUMANIE (République populaire de)

- M. Ion ANGHEL
Conseiller juridique en chef au Ministère des
Affaires étrangères, Bucarest

ROYAUME-UNI

M. Gordon GRANT
Comptroller-General of Patents, Designs
and Trademarks, Industrial Property Department,
Board of Trade, Londres

M. Ronald BOWEN
Principal Examiner, Patent Office, Londres

SUEDE

M. Torwald HESSER
Conseiller à la Cour d'Appel,
Ministère de la justice, Stockholm

M. Claës UGGLA
Conseiller, Office national des Brevets, Stockholm

SUISSE

M. Hans MORF, Docteur en droit, Avocat;
Ancien Directeur du Bureau fédéral de la
Propriété intellectuelle, Berne

M. Joseph VOYAME
Directeur du Bureau fédéral de la
Propriété intellectuelle, Berne

M. Rudolf BÜHRER
Division des Organisations internationales,
Département politique fédéral, Berne

TCHECOSLOVAQUIE (République socialiste de)

M. Jaroslav NĚMEČEK
Président de l'Office des brevets et des
inventions, Prague

M. Radko FAJFR
Premier Secrétaire, Ministère des Affaires
Etrangères, Prague

M. Jiří KORDAČ
Conseiller, Division Législative,
Ministère de l'Education et de la Culture, Prague

M. Otto KUNZ
Maître de recherches, Académie tchécoslovaque des
sciences, Prague

YUGOSLAVIE (République socialiste fédérative de)

M. Vladimir SAVIĆ
Ingénieur, Directeur de l'Office des Brevets,
Belgrade

II. OBSERVATEURS

AUTRICHE

M. Thomas LORENZ
Ratssekretär, Office des Brevets, Vienne

BULGARIE

M. Penko At. PENEV
Ingénieur, Directeur de l'Institut de rationalisation, Sofia

CEYLAN

M. W.M. SELLAYAH
Registrar of Companies, Trademarks and Designs,
Colombo

ISRAEL

M. ZÉEV SHER
Registrar of Patents, Designs and Trademarks,
Jerusalem

MEXIQUE

M. Joaquin MERCADO
Troisième Secrétaire, Délégation permanente
du Mexique, Genève

POLOGNE (République populaire de)

M. Ignacy CZERWINSKI
Ingénieur, Président de l'Office des Brevets,
Varsovie

M. Bronislaw BULWICKI
Juriste, Office des Brevets, Varsovie

Mme Natalia LISSOWSKA
Conseiller, Office des Brevets, Varsovie

TURQUIE

M. Metin SIRMAN
Délégué-adjoint, Délégation permanente de
Turquie, Genève

III. B I R P I

M. G.H.G. BODENHAUSEN, Directeur

M. Arpad BOGSCH, Vice-Directeur

M. Ch.-L. MAGNIN, Vice-Directeur

IV. BUREAU DE LA SESSION

Président : M. Ion ANGHEL (République Populaire de Roumanie)
Vice-Président: M. Edward J. BRENNER (Etats-Unis d'Amérique)
Vice-Président: M. BORDONAÛ (Espagne)
Secrétaire : M. A. BOGSCH (BIRPI)
